

**Enquête parcellaire en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des
terrains nécessaires à la réalisation du projet Trans'Oise entre chantilly et
Senlis par le Département de l'Oise**

RAPPORT D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Décision n°E25000170/80

Enquête publique du 8 avril au 12 mai 2026



Table des matières

GENERALITES	3
LE PROJET	3
DELIBERATION DE L'ORGANE EXPROPRIANT	4
1- Organisation et déroulement de l'enquête	4
1.1- Formalités de l'enquête :	4
1.2- Les textes réglementaires	4
1.3- Information du public	4
1.4- Information des propriétaires	4
1.5- Modalités de consultation du dossier d'enquête.....	5
1.6- Composition du dossier d'enquête	5
1.7- Les observations	5
IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES	6
CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	8

GENERALITES

La définition et les modalités de l'enquête parcellaire

L'enquête parcellaire est prévue par le Code de l'expropriation et pour cause d'utilité publique (article L131-1 qui renvoie à la partie réglementaire articles R.131-1 à R.131-14).

L'enquête parcellaire vise à

- La détermination des parcelles à exproprier, autrement dit de l'emprise foncière du projet ;
- La recherche des propriétaires

L'enquête parcellaire est destinée aux propriétaires ou à leurs ayants-droits qui sont informés individuellement de la tenue de l'enquête sous la forme d'un courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception. Ils sont les seuls appelés à s'exprimer et seulement par écrit.

LE PROJET

Le tracé emprunte une ancienne voie ferrée sur 5,75 km, passant par Courteuil, avec un jalonnement dans Vineuil-Saint-Firmin pour rejoindre Chantilly. La voie sera en site propre, avec un profil de la largeur prévue de 2,5 m avec des accotements végétalisés de 1,5 m de large, utilisant des matériaux naturels, et comportant des ouvrages comme un pont en pierre, des murs en L, et des talus végétalisés. La réfection du pont « Pont des Usages » est prévue.

La Trans'Oise sera réservée aux piétons, aux deux roues non motorisées ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Le projet vise à créer une voie verte de 6 km (9,3 hectares) pour faciliter la mobilité douce, promouvoir le tourisme, valoriser le patrimoine naturel et historique, et s'inscrit dans une démarche régionale, nationale et européenne de développement durable.

En continuité de la voie verte parcourant la ville de Senlis, ce projet destiné à relier Senlis à Chantilly, vise également à limiter l'usage de la voiture en permettant de relier domicile et lieu de travail. Il sera possible de rejoindre la commune d'Apremont par une voie douce en place.

DELIBERATION DE L'ORGANE EXPROPRIANT

Demande de déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire

La commission permanente convoquée par lettre en date du 28 octobre 2024 s'est réunie le 18 novembre 2024 sous la présidence de Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, après en avoir délibéré, le quorum et les délégations ayant été vérifiés décide à l'unanimité de procéder à une enquête publique – Projet de réalisation d'une section de Trans'Oise entre Senlis et Chantilly.

1- Organisation et déroulement de l'enquête

1.1- Formalités de l'enquête :

L'enquête parcellaire est conjointe à l'étude préalable à la Déclaration Publique.

1.2- Les textes réglementaires

Code de l'expropriation :

Article R.131-6 ; Article R.131-7 ; Article R.131-8

Article R.131-1 ; Article R.131-13 ; Article R.131-14 ; Article R.131-3 ; Article R.131-4 ; Article R.131-5 ; Article R.131-6

1.3- Information du public

Parution de l'avis d'enquête publique dans le journal le Parisien : 18 mars 2026 et 9 avril 2026

Parution de l'avis d'enquête publique dans le journal le Courrier Picard : 18 mars 2026 et 9 avril 2026.

Les affiches de l'enquête publique sont placées : RD 330 maison garde barrière - VC Saint Nicolas d'Acy (en allant sur la Faisanderie) – Courteuil chemin royal - Courteuil, chemin royal, au pied de l'OA - Vineuil, entrée scierie Dupriez - Vineuil, proximité poste de gaz n°1184 - Vineuil, promenade d'Egmont - Vineuil, proximité gare et restaurant le Quai -

1.4- Information des propriétaires

Conformément à l'article R 131-3 du code de l'expropriation, les notifications individuelles du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie, ont été adressées aux propriétaires, par envois recommandés avec accusé de réception, le 25 février 2026.

Les personnes intéressées sont invitées à faire connaître directement leurs observations au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur a reçu copie des preuves de notifications aux propriétaires. En conséquence, le commissaire estime que l'information des propriétaires a été assurée conformément aux articles R131-3 du code de l'expropriation.

Tous les propriétaires ayant reçu une notification par lettre recommandée avec accusé de réception ont réceptionné leur courrier.

1.5- Modalités de consultation du dossier d'enquête

Le dossier est consultable sur le registre dématérialisé du 8 avril 2026 au 12 mai 2026 ;

En mairie de Vineuil St Firmin, en mairie de Courteuil, en mairie de Senlis aux heures d'ouvertures du secrétariat pendant toute la durée de l'enquête.

Lors des permanences du commissaire enquêteur

Le mercredi 8 avril 2026 de 9h00 à 11h00 en mairie de Vineuil St Firmin

Le mercredi 15 avril 2026 de 14h00 à 17h00 en mairie de Senlis

Le samedi 25 avril 2026 de 10h00 à 12h00 en mairie de Courteuil

Le mardi 12 mai 2026 de 14h00 à 16h00 en mairie de Vineuil St Firmin

Un registre papier des observations est disponible aux mêmes heures et pendant toute la durée de l'enquête.

1.6- Composition du dossier d'enquête

- Délibération de l'organe expropriant
- Plan parcellaire
- Etat parcellaire

1.7- Les observations

Madame COUVREUR - les parcelles CV22 et B131 retenues dans une décision unilatérale, sont entièrement utilisées alors que l'ouvrage ne nécessite que 5m de largeur. Je demande la révision de l'emprise de l'opération sur les plans, en tenant compte de cette mesure – Ainsi que la correction montrant la parcelle B131 tronquée (Plan de masse 1/4000⁶ ; ind 05/03/2024) – Cette dernière longeant mon habitation est asservie par l'écoulement des eaux et le passage permettant d'atteindre mon terrain.

Il faudrait prévoir une bande de 10 à 15m de largeur parallèle aux parcelles B91/92/93 et 39 pour que je continue à bénéficier de mon bien et sécuriser ma propriété.

IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES

Commune de Senlis :

Parcelle BK108 – emprise nécessaire de 1727m² / 23138m² – au Pré de la Gatelière – Nature du terrain : délaissé ferroviaire – Propriétaire Commune de Senlis – Adresse : 3 Place Henri IV à Senlis.

Parcelle BK7 - emprise nécessaire de 2949m²/2949m² – Nature du terrain : délaissé ferroviaire - Propriétaire et adresse inconnus

Commune de Courteuil :

Parcelle C28 - emprise nécessaire de 7782m² / 7782m² – Chemin d'Aumont – Nature du terrain : délaissé ferroviaire – Propriétaire : Société Civile d'Exploitation agricole de Malgenest – Adresse : Ferme du Courtillet à Vineuil St Firmin.

Parcelle C22 - emprise nécessaire de 1658m² / 1658m² – Chemin d'Aumont – Nature du terrain : délaissé ferroviaire - Propriétaire : Madame Couvreur Carine – Adresse : 2 rue de la Forêt à Courteuil.

Parcelle B131 - emprise nécessaire de 5406m² / 5406m² – Le Bosquet Marchand – Nature du terrain : délaissé ferroviaire - Propriétaire : Madame Couvreur Carine – Adresse : 2 rue de la Forêt à Courteuil.

Parcelle B130 - emprise nécessaire de 11769m² / 11769m² – Le Bosquet Marchand – Nature du terrain : délaissé ferroviaire - Propriétaire : Monsieur Delclaux André– Adresse : Ferme du Courtillet à Vineuil St Firmin.

Parcelle B64 - emprise nécessaire de 1749m² / 1749m² – Les Usages – Nature du terrain : délaissé ferroviaire - Propriétaire : Monsieur Delclaux André– Adresse : Ferme du Courtillet à Vineuil St Firmin.

Emprise nécessaire de 2240m² – Chemin latéral – Nature du terrain : chemin - Propriétaire : Domaine public de Courteuil.

Parcelle A15 - emprise nécessaire de 15604m² / 15604m² – Les Usages – Nature du terrain : délaissé ferroviaire - Propriétaire : Monsieur Delclaux André– Adresse : Ferme du Courtillet à Vineuil St Firmin.

Commune de Vineuil St Firmin

Parcelle AH34 - emprise nécessaire de 11530m² / 11530m² – La Grande Remise – Nature du terrain : délaissé ferroviaire - Propriétaire : Commune de Vineuil St Firmin– Adresse : 1 rue de la Duchesse de Chartres à Vineuil St Firmin.

Parcelle AH33 - emprise nécessaire de 4m² / 1246m² – La Grande Remise – Nature du terrain : Scierie - Propriétaire : Société Scieries et exploitations Forestières Dupriez-Lepinette– Adresse : Chemin des Poissonniers à Vineuil St Firmin.

Emprise nécessaire de 67m² – Chemin latéral – Nature du terrain : Chemin - Propriétaire : Commune de Vineuil St Firmin– Adresse : 1 rue de la Duchesse de Chartres à Vineuil St Firmin.

Parcelle D23 - emprise nécessaire de 1135m²/38318 m² – La Remise Coupée– Nature du terrain : Pâtures - Propriétaire : Institut de France– Adresse : 23 Quai de Conti à Paris 75006..

Emprise nécessaire de 81m² – Chemin Royal – Nature du terrain : Chemin - Propriétaire : Commune de Vineuil St Firmin– Adresse : 1 rue de la Duchesse de Chartres à Vineuil St Firmin

Parcelle D26 - emprise nécessaire de 2866m²/68694 m² – La Remise Coupée– Nature du terrain : Pâtures - Propriétaire : Institut de France– Adresse : 23 Quai de Conti à Paris 75006.

Emprise nécessaire de 898m² – Chemin rural de la Terre de Courteuil Grand Parc – Nature du terrain : Chemin - Propriétaire : Commune de Vineuil St Firmin– Adresse : 1 rue de la Duchesse de Chartres à Vineuil St Firmin

Parcelle D40 - emprise nécessaire de 1794m² / 24090m² – Route Royale – Nature du terrain : Scierie - Propriétaire : Société Scieries et exploitations Forestières Dupriez-Lepinette– Adresse : Chemin des Poissonniers à Vineuil St Firmin.

Parcelle D39 - emprise nécessaire de 1604m² / 42377m²– Route Royale– Nature du terrain : Terres agricoles - Propriétaire : Institut de France– Adresse : 23 Quai de Conti à Paris 75006.

Parcelle AH95 - emprise nécessaire de 1430m²/1430m² – La Gare de Saint Firmin – Nature du terrain : Chemin - Propriétaire : Commune de Vineuil St Firmin– Adresse : 1 rue de la Duchesse de Chartres à Vineuil St Firmin

Parcelle AE3 - emprise nécessaire de 12790m²/12790m² – Le Bois du Ludde – Nature du terrain : Chemin - Propriétaire : Commune de Vineuil St Firmin– Adresse : 1 rue de la Duchesse de Chartres à Vineuil St Firmin

Parcelle AC203 - emprise nécessaire de 12391m²/12391m² – Le Bois Coupé – Nature du terrain : Chemin - Propriétaire : Commune de Vineuil St Firmin – Adresse : 1 rue de la Duchesse de Chartres à Vineuil St Firmin.

Parcelle AH52 - emprise nécessaire de 38740m² / 85650m² – La Vallée Pannier – Nature du terrain : Pâtures/Terres agricoles - Propriétaire : Institut de France – Adresse : 23 Quai de Conti à Paris 75006.

CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête parcellaire conjointe à la Déclaration d'Utilité Publique a été réalisée selon les textes réglementaires en vigueur.

Les propriétaires ont été identifiés – L'emprise foncière est exprimée.

Je donne un **AVIS FAVORABLE** à la cessibilité des parcelles en vue de l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du projet Trans'Oise entre Chantilly et Senlis par le Département de l'Oise

Vineuil St Firmin le 12 juin 2026

Madame Jacqueline Leclère – Commissaire enquêteur désignée pour cette enquête

